

Québec, le 14 février 2025

Monsieur Mario St-Pierre
Maire
Ville de Saint-Pie
77, rue Saint-Pierre
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Votre numéro de dossier : 3911-16-540-1023

Monsieur le Maire,

À titre de ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, je vous informe que votre municipalité a obtenu une subvention au montant de 32 355,85 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2024. Conformément aux normes et aux critères applicables, cette somme vous a été versée par dépôt direct en provenance du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État. La direction générale de votre organisation a reçu par courriel le détail du calcul de la subvention.

Depuis la mise en place de ce programme, plus de 1,33 milliard \$ ont été redistribués aux municipalités. La redistribution actuelle, s'élevant à 101,3 M\$, est la plus généreuse depuis les débuts du programme en 2006.

Les subventions du Programme sont octroyées en fonction de la performance à l'élimination de matières résiduelles des bénéficiaires. La performance considère l'élimination combinée des matières en provenance des résidences ainsi que celles des industries, commerces et institutions (ICI). À partir de 2024, les subventions sont octroyées uniquement aux bénéficiaires qui respectent les critères portant sur la gestion des matières organiques définis par le Programme. Cet incitatif vise à soustraire la matière organique de l'élimination et permet de reconnaître les efforts des municipalités qui ont pris ce virage déterminant.

...2

Nous vous rappelons que ces subventions doivent soutenir exclusivement l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR). Elles offrent des moyens pour réduire la génération de matières résiduelles sur votre territoire, valoriser celles qui sont générées et limiter l'élimination aux résidus ultimes en cohérence avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Votre subvention ne peut pas être utilisée à d'autres fins, comme pour le remboursement des coûts de services municipaux.

Le gouvernement du Québec est pleinement conscient de l'importance de votre contribution à ce vaste projet, qui vise à faire du Québec une société sans gaspillage. La gestion durable et responsable des matières résiduelles représente un défi de taille, tout particulièrement dans un contexte de lutte contre les changements climatiques.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink that reads "Benoit Charette". The signature is written in a cursive, flowing style.

BENOIT CHARETTE